

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2025

REUNION DES 02 ET 3 OCTOBRE 2025

**RAPPORT DE MADAME  
LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**MUDIFICAZIONE DI I RIPRISENTANTI DI L'ASSEMBLEA  
DI CORSICA IN CORI DI U LABORATORIU  
DI PRUSPETTIVA**

**MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS DE L'ASSEMBLÉE  
DE CORSE AU SEIN DU LABORATOIRE DE PROSPECTIVE**

**RAPPORT DE MADAME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
RAPORTU DI A SIGNORA PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

Par délibération n° 22/140 AC du 27 octobre 2022, l'Assemblée de Corse a procédé à la création de « Corsica Pruspettiva 2050 », outil de prospective chargé de fournir un éclairage et des pistes de réflexion à l'ensemble des décideurs au sein de la Collectivité de Corse et de l'Assemblée de Corse.

Dans ce cadre, un Laboratoire de prospective a été constitué. Présidé par la Présidente de l'Assemblée de Corse et associant en son sein le Président du Conseil exécutif de Corse et les Conseillers exécutifs concernés, il est composé :

- D'un collège de Personnalités Qualifiées (5),
- D'un collège d'élus (1 par groupe de l'Assemblée de Corse)
- D'un collège des instances consultatives (1 pour le CESEC et 1 pour l'Assemblea di a Ghjuventù).

À cet égard, la création d'un nouveau groupe au sein de l'Assemblée de Corse amène à actualiser cette composition, de façon à permettre la représentation d'« Un'Altra Strada » et renouveler, en conséquence, celle du groupe « Un Soffiu Novu », au titre du collège des élus.

Il vous est également proposé de procéder à la désignation d'un suppléant pour chaque titulaire désigné dans ce même collège.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer,